

## **Procédure de retour marchandise périmée ABInbev**

Cher Client,

Ci-dessous vous trouverez la lettre qui vous est adressée par AB Inbev concernant la reprise des marchandises périmées (les casiers et les fûts). Cela s'applique aux produits AB InBev encore scellés (= fûts scellés + bouteilles scellées dans des casiers complets) et qui périssent entre le 19/10/2020 et le 01/04/2021. Veuillez suivre les étapes ci-dessous pour assurer un échange rapide et efficace vos produits périmés :

- **Étape 1** : Veuillez cliquer sur le [lien](#) suivant pour remplir le formulaire de retour afin d'enregistrer votre demande auprès de nous.
- **Étape 2** : Ce formulaire peut être rempli jusqu'à un maximum de 2 semaines après la réouverture de la HoReCa.
- **Étape 3** : Les produits périmés et scellés seront repris comme des marchandises complètes et les mêmes produits seront échangés lors d'une prochaine livraison par votre fournisseur. Votre fournisseur se chargera de la facturation et du remboursement de vos marchandises.
  - *Exemple : vous avez 5 fûts de Jupiler 50L non ouverts qui ont expirés le 15/11/2020. Ces fûts seront repris par votre fournisseur (HLS). Ils seront également échangés avec 5 nouveaux fûts de Jupiler de 50L.*
- **Étape 4** : Les fûts ouverts + les casiers incomplets, c'est-à-dire les produits qui ne sont pas repris, doivent d'abord être vidés complètement. Vous pouvez ensuite nous les remettre à votre fournisseur lors de la prochaine livraison et ils seront remboursés comme vidanges. S'il y a encore des fûts ouverts/branchés à votre système de débit, ceux-ci doivent également être déconnectés et vidés. N'oubliez pas de bien rincer les tuyaux à l'eau après leurs déconnexion.
  - *Exemple : vous avez 2 fûts Jupiler 50L qui sont déjà connectés et donc ouverts. Vous devez déconnecter ces fûts de votre installation et les vider. Ensuite, il faut rincer les tuyaux avec de l'eau. Lors de votre prochaine livraison, ces fûts seront repris et crédités comme vidanges.*

- Étape 5 : Votre fournisseur (*ici en l'occurrence nous HLS*) reprendra vos marchandises périmées et éventuellement vos vidanges et vous livrera vos nouveaux produits. Pour plus de détails, veuillez contacter votre fournisseur.
- Étape 6 : En attendant, pour maintenir vos robinets en état optimal et éviter une perte potentielle de bière, nous vous recommandons de continuer à nettoyer toutes les canalisations avec de l'eau chaque semaine, surtout avant de les remettre en service.

### **Exceptions:**

- Si vous avez de la bière citerne, veuillez contacter AB Inbev en envoyant un mail à [cx.horeca@ab-inbev.com](mailto:cx.horeca@ab-inbev.com)
- Si vous êtes un club sportif, une boîte de nuit ou un cercle étudiant, tous les produits AB InBev dont la date de péremption est dépassée seront remboursés jusqu'à 2 semaines après la réouverture de la saison/reprise de vos activités. La date limite pour remplir [le formulaire de retour](#) est également de 2 semaines après la réouverture de la saison/reprise de vos activités.

Si vous avez besoin d'aide ou si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à contacter Ab Inbev en envoyant un mail à [cx.horeca@ab-inbev.com](mailto:cx.horeca@ab-inbev.com)

Bien à vous,